

6 avril 2021

(21-2807)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE DE 2015 RELATIVE À LA LOI DE 2014 SUR  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (RÈGLEMENT D'APPLICATION N° 4)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Ordonnance de 2015 relative à la Loi de 2014 sur la propriété intellectuelle (règlement d'application n° 4)
<b>Objet</b>	Dessins et modèles industriels; moyens de faire respecter les droits
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1515_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1515_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/187</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/C/76</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/D/47</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/E/29</a> , <a href="#">IP/N/1/GBR/P/36</a> ; <a href="#">IP/N/1/GBR/D/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
<p>Cette ordonnance fait entrer en vigueur, le 6 avril 2015, les articles 10 2) à 11) de la Loi. L'article 10 2) de la Loi est déjà en vigueur uniquement dans la mesure nécessaire à la désignation de la personne désignée (S.I. 2014/1715). Cette ordonnance donne pleinement effet aux nouveaux articles 27A et 27B de la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés, qui introduisent une nouvelle voie de recours contre les décisions prises par le registre d'enregistrement en matière de dessins et modèles. Les utilisateurs ont désormais le choix de recourir soit à une personne désignée par le Lord Chancelier (une "personne désignée"), soit à la Haute Cour.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	6 avril 2015
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	11 février 2021
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2015/165/note/made">https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2015/165/note/made</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni  <a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a>  0300 300 2000  Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.